



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Première Commission

1^{ère} séance plénière

Vendredi 3 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président : M. Rattray..... (Jamaïque)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclaration d'ouverture

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer souhaiter une très chaleureuse bienvenue à toutes les délégations qui participeront aux travaux de la Première Commission cette année. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec chacune d'entre elles dans les semaines à venir.

Comme les années précédentes, nous avons un programme chargé et je suis persuadé que nous ferons montre de la volonté et de l'engagement qui s'imposent pour mener nos travaux avec célérité et efficacité, dans un esprit de coopération. Je compte sur la coopération et la bonne volonté habituelles de toutes les délégations pour pouvoir m'acquitter de ma responsabilité de conduire les travaux de la Première Commission à une issue fructueuse cette année. Je sais également que je peux compter sur l'appui de tous les membres du Bureau, à savoir les trois Vice-Présidents, M. Saad Abdullah Al Saad de l'Arabie saoudite, M^{me} Maria Victoria González Román de l'Espagne et M^{me} Narcisa Daciana Vlădulescu de la Roumanie, ainsi que la Rapporteuse, M^{me} Saada Daher Hassan de Djibouti. Je ne doute pas un instant que la Commission profitera énormément de leur sagesse collective.

Je sais, en outre, que la Commission continuera de bénéficier du plein appui du Bureau des affaires de désarmement et du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Pour notre examen de l'organisation des travaux, j'appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.1/69/1, qui contient une lettre datée du 19 septembre 2014 que m'a adressée le Président de l'Assemblée générale. Cette lettre reprend les décisions prises par l'Assemblée générale, à sa 2^e séance plénière tenue le même jour, au sujet des questions renvoyées à la Première Commission.

À cette séance, l'Assemblée a décidé de renvoyer 21 points de l'ordre du jour – les points 5, 87 à 104, 118 et 133 – à la Première Commission pour examen au cours de la présente session, dont 18 – les points 87 à 104 – portent sur les questions du désarmement et de la sécurité internationale. Comme les membres le savent, au titre du point 118 de l'ordre du jour, relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la Commission examinera et se prononcera sur son programme de travail et son calendrier provisoires pour la soixante-dixième session. Le point 133 relatif à la planification des programmes a été renvoyé à toutes les grandes commissions et à la plénière de l'Assemblée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55677(F)



Document adapté

Merci de recycler



générale dans le prolongement des efforts visant à élargir le débat sur l'évaluation, la planification, l'établissement des budgets et le suivi des rapports. La Première Commission procédera à l'examen de ce point de l'ordre du jour si l'Assemblée lui renvoie un rapport sur cette question.

Je vais maintenant présenter plus en détail le programme de travail et le calendrier de la Commission tels que proposés dans le document A/C.1/69/CRP.1, qui contient des informations identiques à celles qui ont été adoptées dans la décision 68/520 de l'Assemblée générale en date du 5 décembre 2013. Étant donné que lundi prochain est un jour férié à l'ONU, la Première Commission débutera ses travaux de fond le mardi 7 octobre. Elle tiendra au total 23 séances et devrait achever ses travaux le 5 novembre, conformément à la décision prise l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

Conformément à la pratique établie de la Première Commission et comme l'indique le programme de travail provisoire pour la présente session, les travaux de la Commission s'effectueront en trois phases, à savoir le débat général sur toutes les questions, le débat thématique sur des points spécifiques, et la prise de décisions sur tous les projets de résolution. Je vais revenir brièvement sur ce qui nous attend dans le cadre de chacune de ces phases.

La première phase, à savoir le débat général sur toutes les questions de l'ordre du jour, se tiendra du 7 au 15 octobre sur sept séances au total. Il convient de noter que pendant cette phase de nos travaux, la Commission procédera à son échange de vues habituel avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement concernant le suivi des résolutions et des décisions adoptées par la Commission à ses précédentes sessions et la présentation des rapports. La date exacte de cet échange sera annoncée en temps utile, en consultation avec le Bureau de la Haut-Représentante.

Pour utiliser au mieux le temps qui nous est imparti pendant la phase du débat général, je propose que nous maintenions la pratique de l'utilisation d'une liste évolutive d'orateurs, laquelle est d'ores et déjà ouverte à toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole. Je sais qu'un grand nombre de délégations se sont déjà inscrites et j'invite celles qui ont l'intention de prendre la parole et qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste à le faire dès que possible. Comme il est indiqué dans le programme de travail, la liste des orateurs pour le débat général sera close le mercredi 8 octobre, à 18 heures.

Je tiens également à rappeler à toutes les délégations qui s'inscrivent sur la liste évolutive qu'elles doivent être prêtes à intervenir à tout moment, même à une séance plus tôt qu'elles ne l'avaient initialement prévu. Pour utiliser de manière optimale les ressources qui nous sont allouées, je demande à toutes les délégations qui prendront la parole de bien vouloir respecter la pratique établie par la Commission et de limiter la durée de leur intervention à 10 minutes si elles interviennent en leur nom propre et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations.

À cet égard, j'invite toutes les délégations dont les interventions sont relativement longues à donner lecture d'une version abrégée de leur déclaration et à fournir l'intégralité de leur texte sous forme écrite pour qu'il soit publié sur le site Web QuickFirst de la Première Commission. Celles qui auraient besoin d'aide à cet égard sont priées de prendre contact avec le secrétariat de la Commission. J'ai également été informé que le Président de l'Assemblée générale souhaitait prendre la parole devant la Première Commission à un moment ou à un autre. Je communiquerai à la Commission le jour et l'heure où il interviendra dès qu'ils m'auront été confirmés.

La deuxième phase des travaux de la Commission sera consacrée à un débat thématique, ainsi qu'à la présentation et à l'examen de tous les projets de résolution et de décision. Cette phase des travaux se déroulera du jeudi 16 au mardi 28 octobre, pour un nombre total de 11 séances. Durant cette deuxième phase des travaux, et conformément à la pratique établie, la Commission aura un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts fonctionnaires s'occupant des questions de maîtrise des armements et de désarmement. Après avoir consulté le Bureau, je voudrais proposer que ce dialogue se concentre sur « l'accroissement de la capacité des organisations internationales de s'attaquer au problème des armes de destruction massive », et j'ai l'intention de faire circuler un document de réflexion sur ce thème subsidiaire la semaine prochaine.

La partie thématique comprendra également des tables rondes et d'autres échanges avec des experts indépendants. Pendant cette phase, la Commission permettra aussi aux représentants des organisations non gouvernementales de faire des déclarations. Les séances de la Commission consacrées au débat thématique seront divisées en deux parties. La première partie s'ouvrira en séance officielle par l'intervention d'un groupe ou

d'un orateur invité, suivie d'une séance officieuse de questions/réponses. La deuxième partie se déroulera également en séance officielle et sera consacrée aux interventions des délégations, ainsi qu'à la présentation des projets de résolution et de décision. Conformément à la pratique établie de la Commission, les détails du programme de travail du débat thématique figurent dans le document A/C.1/69/CRP.2, qui a également été distribué dans la salle.

Comme l'indique le programme de travail, la date limite pour le dépôt des projets de résolution et de décision est fixée au jeudi 16 octobre, à midi. Le respect de cette date limite donnera aux délégations le temps de tenir leurs consultations et permettra d'établir le plus tôt possible tous les projets de texte sous la cote « L. » dans toutes les langues officielles. Les détails concernant la procédure à suivre pour le dépôt électronique des projets de résolution et de décision peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

En outre, je rappelle aux délégations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et la Cinquième Commission ont besoin de temps pour examiner les incidences d'un projet de résolution ou de décision sur le budget-programme avant que l'Assemblée générale ne puisse se prononcer sur ce projet. Cette année, la réunion d'information technique organisée par le secrétariat, qui se tiendra immédiatement après la levée de la présente séance, contiendra des informations sur les procédures à suivre pour l'examen des incidences sur le budget-programme des projets de résolution et de décision, ainsi que pour les révisions d'ordre rédactionnel.

Au paragraphe 50 de son rapport (A/69/250), le Bureau appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les vues exprimées par le CCQAB concernant l'utilisation du membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles », tel qu'il figure dans le document A/54/7. En conséquence, l'utilisation de cette expression dans les projets de résolution ou de décision doit être évitée.

La liste des orateurs inscrits au débat thématique sera ouverte le 9 octobre, à la suite de la clôture de la liste des orateurs pour le débat général, la veille. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole dans le cadre du débat thématique doivent garder à l'esprit que la durée limite des interventions est de cinq minutes si elles interviennent en leur propre nom et de sept minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations. Cette règle est conforme aux résultats des consultations informelles que la Commission a tenues

sur ses méthodes de travail en décembre dernier. La liste des orateurs inscrits au débat thématique sera close le mardi 21 octobre, à 18 heures, comme l'indique le programme de travail. Avec l'assentiment des membres, j'ai l'intention d'appliquer scrupuleusement la durée limite des interventions de façon à permettre à la Commission d'achever ses travaux dans les délais prévus et d'éviter toute difficulté liée à un manque de temps. J'invite donc instamment toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole durant cette phase à préparer leurs déclarations conformément au temps imparti.

La troisième et dernière phase des travaux de la Commission, à savoir les décisions relatives à tous les projets de résolution et de décision, se déroulera du mercredi 29 octobre au mercredi 5 novembre, soit un total de six séances. Je propose que la Commission suive la même procédure de vote que les années précédentes, qui consiste à regrouper les projets de résolution et de décision par groupe de questions : armes nucléaires; autres armes de destruction massive; espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement); armes classiques; désarmement et sécurité au niveau régional; autres mesures de désarmement et sécurité internationale; et mécanisme de désarmement. Je fournirai à la Commission de plus amples informations sur cette phase finale de nos travaux lorsque nous approcherons de la date prévue.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole à ce stade pour faire des commentaires ou poser des questions sur les informations que j'ai fournies jusqu'ici en ce qui concerne l'organisation des travaux de la Commission pour la présente session.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous avons reçu votre proposition de calendrier indicatif pour le débat structuré sur les thèmes spécifiques et le programme de travail. Nous notons qu'il y a eu quelques changements dans ces propositions par rapport aux sessions précédentes de la Première Commission. Nous sommes d'avis que ces modifications ne sont pas nécessairement conformes à la pratique et à la tradition de la Première Commission, qui sont établies depuis longtemps et ne datent pas d'hier.

En outre, ces changements ne coïncident pas avec les priorités fixées au sein de la Première Commission dans le domaine du désarmement. Par exemple, la place du débat thématique sur les armes nucléaires a été

modifiée dans le projet de calendrier indicatif pour la session de cette année. Ce changement, qui est, à notre avis, important, n'est pas acceptable pour nous et n'est pas justifié à nos yeux. Nous proposons de suivre la pratique établie de la Première Commission, parce que si nous examinons cette pratique, nous reconnaissons qu'à l'issue du débat général, la Première Commission a toujours commencé le débat thématique par les armes nucléaires, ce qui indique que les armes nucléaires sont de la plus haute importance pour les États Membres.

M. Adejola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de ces explications détaillées. Ma délégation souhaite seulement demander une clarification à ce stade. Au cours de l'exposé, vous avez dit que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait indiqué que le membre de phrase « dans la limite des ressources disponibles » devait être évité. Je ne sais pas si la Commission souhaite que nous étudions la possibilité d'utiliser une autre expression. Si nous ne demandons pas qu'une activité soit entreprise « dans les limites des ressources disponibles », je voudrais savoir comment nous devons procéder.

M. Aljowaily (Égypte) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence et vous exprime notre entière confiance dans votre direction des travaux de la Première Commission. Je suis convaincu que vous saurez nous guider vers une conclusion couronnée de succès.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention les deux interventions faites par nos collègues de l'Iran et du Nigéria, et nous serions heureux de nous associer à la formulation qui semble la meilleure à la lumière de la pratique antérieure, tout en étant conforme aux documents qui nous ont été distribués. Nous serions heureux d'adopter la formulation qui semble la meilleure et qui recueille le consensus des membres actuels.

Ma question, Monsieur le Président, porte sur ce que nous venons d'entendre de votre part concernant le thème de l'échange de vues avec la Haut-Représentante et d'autres hauts fonctionnaires. Si j'ai bien compris, ce thème a trait au renforcement de la capacité des organisations internationales de s'attaquer au problème des armes de destruction massive. Je note qu'il n'y a malheureusement aucune organisation internationale dont le mandat est le désarmement nucléaire, ce qui, pour nous, en Égypte – et je crois qu'il en va de même du Mouvement des pays non alignés et des États participant aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale

consacrées au désarmement – est une question qui revêt la plus haute priorité. Je crains que la formulation proposée ne mette le désarmement nucléaire en situation de désavantage par rapport aux armes chimiques et biologiques, interdites par des traités.

J'en appelle à vous, Monsieur le Président, et à nos collègues pour que, si telle est la proposition, nous nous en tenions à la formulation que nous avons utilisée auparavant et qui est énoncée dans le document A/C.1/69/CRP.2, ou que nous modifiions le thème spécifique de manière à ne pas mettre le désarmement nucléaire en situation de désavantage par rapport aux autres armes de destruction massive, au motif qu'il n'y a pas d'organisation internationale dédiée exclusivement à l'interdiction de ces armes horribles. Nous nous en remettons à vous, Monsieur le Président. Nous pouvons nous en tenir à la formulation figurant dans le document A/C.1/69/CRP.2 ou nous pouvons y apporter de nouvelles modifications et affiner le libellé sur ce sujet de manière à garantir que le désarmement nucléaire demeure, comme l'a déclaré la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la première des priorités du débat sur le désarmement.

M^{me} Benhabouche (Algérie) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la présente session, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Commission à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux autres membres du Bureau.

Mon intervention portera sur le document A/C.1/69/CRP.2. Concernant le projet de programme de travail proposé dans le document CRP.2, ma délégation a constaté une réduction du nombre de séances allouées au débat. Le nombre était de 12. Comme prévu dans la décision A/68/589/Rev.1 du 11 décembre 2013, il a été réduit à 11 séances, alors que le nombre de 12 séances avait été décidé en prenant en considération le jour férié du 6 octobre. Ma délégation voudrait avoir des explications sur les raisons derrière cette proposition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie mes collègues de leurs questions. Qu'il me soit permis d'y répondre une par une, à commencer par celle du représentant du Nigéria.

La question relative au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sera traitée dans son intégralité lors de la réunion d'information technique, qui aura lieu immédiatement

après la présente séance. Je prends note du point soulevé par le représentant de l'Égypte à propos de la question nucléaire et l'examinerai plus en détail. Je voudrais signaler à la représentante de l'Algérie que le nombre de séances prévues pour la présente session, à savoir 11, constitue en fait une augmentation. Il n'y en avait que 10 au programme de l'année dernière, nous avons donc augmenté d'un le nombre de séances.

En ce qui concerne la première observation que nous avons entendue de la part du représentant de la République islamique d'Iran, je propose aux membres de la Commission que nous procédions conformément au programme de travail et au calendrier provisoires que les membres trouveront dans le document A/C.1/69/CRP.1 et au calendrier indicatif en annexe, A/C.1/69/CRP.2, qui sont proposés à la Commission pour adoption.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Pourriez-vous répéter la dernière proposition que vous avez faite au sujet du calendrier indicatif, Monsieur le Président?

Le Président (*parle en anglais*) : Je répète donc. Je propose à la Commission que nous procédions conformément au programme de travail et au calendrier provisoires publiés sous la cote A/C.1/69/CRP.1 et au calendrier indicatif, tel qu'il figure dans le document A/C.1/69/CRP.2 dont les membres sont saisis.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation a exprimé ses inquiétudes au sujet du calendrier indicatif que vous avez proposé dans le document A/C.1/69/CRP.2, et nous proposons de suivre la pratique établie de la Première Commission et de commencer le débat thématique de la Première Commission cette année par l'examen des armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Président propose de tenir compte de cette observation, sachant toutefois que toute décision concernant d'éventuelles modifications sera prise après un examen plus approfondi.

M. Aljowaily (Égypte) (*parle en anglais*) : Nous avons écouté la seconde intervention de mon collègue de l'Iran et votre aimable réponse, Monsieur le Président. Si cela peut être utile, peut-être pourrions-nous, une fois que le calendrier sera prêt à être arrêté, mettre un astérisque, comme je crois que nous l'avons déjà fait par le passé, en tant que note de bas de page indiquant que tout changement de l'ordre des thèmes du débat

thématique par rapport à la pratique établie ne saurait nullement constituer un précédent pour les sessions futures de la Première Commission. Nous avons le choix entre deux options, soit revenir à la pratique établie – ou, à tout le moins, à la pratique suivie lors des séances précédentes de cette Commission – soit conserver le calendrier sous sa forme actuelle et y insérer une note de bas de page. Ce n'est qu'une idée que nous proposons pour essayer de dégager un consensus sur la question.

M. Robotjazi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : En réponse à vos remarques, Monsieur le Président, je ne vois pas d'objection à la proposition d'aborder spécifiquement les armes nucléaires en tant que premier thème du débat thématique de la Première Commission, donc je répète une fois de plus ma proposition, qui consiste à suivre la pratique établie de la Première Commission. Nous devons bien nous entendre sur le fait que le débat thématique sur le mécanisme de désarmement aura lieu après le débat thématique sur les armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à être très clair sur ce point. La proposition qui vient d'être faite sera examinée soigneusement, et la décision du Président sera communiquée à la Commission à sa prochaine séance, mardi de la semaine prochaine. J'espère que c'est clair pour tous.

M. Wensley (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout simplement dire que nous sommes tout à fait d'accord avec notre collègue de la République islamique d'Iran, à savoir que nous avons toujours entamé le débat thématique par la question des armes nucléaires. Le mécanisme du désarmement est en général traité beaucoup plus tard dans nos débats thématiques. Je m'associe également à notre collègue de l'Égypte, qui a proposé une solution élégante au problème, laquelle consiste à mettre un astérisque à côté de ce point de l'ordre du jour, avec une note de bas de page indiquant que nous allons examiner ce problème en nous écartant de l'ordre traditionnel du débat, mais que cela ne crée en aucun cas un précédent pour les sessions futures de la Première Commission. Nous nous en remettons à vous, Monsieur le Président. Vous avez dit que vous examineriez soigneusement ce point, et nous attendrons donc mardi pour connaître votre décision.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission souhaite procéder conformément au programme de travail et au calendrier provisoires qui figurent dans le document A/C.1/69/CRP.1 et que la Commission autorisera le Président à examiner

soigneusement la question relative au document A/C.1/69/CRP.2 avant d'annoncer sa décision lors de sa prochaine séance?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Afin d'utiliser au mieux le temps et les services mis à la disposition de la Première Commission, je compte commencer nos séances ponctuellement à 10 heures et 15 heures et les terminer à 13 heures et 18 heures respectivement. Je suis certain de pouvoir compter sur l'appui et la coopération des représentants à cet égard.

Je voudrais également appeler l'attention de la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour intitulé « Élection des bureaux des grandes commissions », ainsi que sur l'article 99 a) du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, qui se lit comme suit :

« Toutes les grandes commissions élisent un président trois mois au moins avant l'ouverture de la session. L'élection des autres membres du Bureau prévue à l'article 103 a lieu au plus tard avant la fin de la première semaine de la session. »

Au regard de ce qui précède, je propose que la Première Commission examine cette question en mai ou juin 2015, soit environ trois mois avant l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Si je n'entends pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite procéder ainsi?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant appeler l'attention de la Commission sur le document A/C.1/69/INF/4, qui reprend les dispositions pertinentes de la résolution 68/307 en date du 10 septembre 2014 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, telles que mentionnées dans le rapport du Bureau, qui a été examiné par l'Assemblée à sa 2^e séance plénière. Plus précisément, au paragraphe 14 de la résolution, l'Assemblée générale

« Prie chacune des grandes commissions d'approfondir la réflexion sur ses méthodes de travail au début de chaque session, et invite à cet égard leurs présidents à informer le Groupe de travail spécial, pendant la soixante-neuvième session, des meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience, afin d'améliorer au besoin ces méthodes de travail. »

Je voudrais donc encourager toutes les délégations à faire part de leurs réflexions et recommandations relatives à ces dispositions au cours de leurs interventions.

Conformément au programme de travail et au calendrier proposés dans les documents A/C.1/69/CRP.1, la Commission entamera ses travaux de fond le mardi 7 octobre, à 10 heures précises dans cette même salle. Pour terminer, je voudrais dire que je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous les membres au cours des semaines à venir.

La séance est levée à 10 h 50.